

Comité du programme et budget

Vingt-troisième session
Genève, 13 – 17 juillet 2015

PROPOSITION DE NOUVELLES REVISIONS DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PLACEMENTS

Rectificatif

Le paragraphe 24.iii) est remplacé par le texte ci-après :

iii) des notations minimales révisées en ce qui concerne les placements à moyen terme et à long terme, à savoir A-/A3 pour les dépôts à terme auprès de banques et les obligations d'État, BBB-/Baa3 pour les obligations d'entreprises;

[Fin du document]